

de l'éloignement d'un légat. On en peut conclure que Cajétan était l'âme des affaires à la cour de Rome. En effet, nous le voyons toujours figurer ainsi que Gérard de Parme, dans les négociations les plus importantes et dans les circonstances les plus épineuses de l'époque. Il y avait deux grandes affaires à traiter : rétablir la paix entre les princes que l'usurpation de la Sicile et la guerre d'Aragon tenaient en armes, puis secourir la Terre-Sainte<sup>1</sup>.

(1290). A peine arrivés à Paris, les légats commencèrent par convoquer en concile tous les prélats du royaume<sup>2</sup>, dans l'église de Sainte-Geneviève. On s'y occupa des plaintes des églises accablées par les officiers royaux, et surtout des églises de Poitiers, de Chartres et de Lyon, ainsi que le Pape en avait informé Philippe dans la lettre où il lui recommandait les légats<sup>3</sup>. Il fut question ensuite d'enlever au roi toutes les décimes recueillies par son père, Philippe-le-Hardi, pour les affaires de la Terre-Sainte, et qui n'avaient pas reçu cette destination sacrée. On ne pouvait pas davantage espérer que Philippe-le-Bel s'en servît pour la croisade, vers laquelle il n'avait aucun penchant. Ce concile demeura vraisemblable-

<sup>1</sup> Rayn. 1290-17. — Ptolem. Luc. Hist. ecclés. 4-24, C. 26.

<sup>2</sup> Voir Concil. collect. ad an. 1290.

<sup>3</sup> Rayn. 1290-19.

ment sans effet, puisqu'il s'agissait d'arracher de l'argent des mains de Philippe. Pénétrant plus avant dans la cour, les légats essayèrent d'apaiser les ressentiments de Philippe contre Edouard, roi d'Angleterre ; ils auraient voulu étouffer la querelle qui éclata avec tant de violence et pour si longtemps ; mais ils ne réussirent pas plus dans cette entreprise que dans l'autre<sup>1</sup>. Cajétan sonda Philippe et le trouva âpre et sauvage ; il s'en souvint toujours.

Les légats en vinrent à l'article de la paix. Le traité d'Oléron avait délivré Charles-le-Boiteux, mais il ne garantissait nullement les droits de l'Église sur la Sicile. Voici les conditions auxquelles ce prince s'était obligé : céder la Sicile à Jacques, ainsi que Reggio, ville de la Calabre ; obtenir de Valois la renonciation à ses droits sur l'Aragon ; engager les pontifes à approuver les clauses de la convention et à lever les nombreuses censures portées contre la famille d'Aragon ; payer, en outre, 50,000 marcs d'or et d'argent à Alphonse, plus vingt autres mille, garantis par Edouard d'Angleterre. Un délai de trois ans était accordé pour l'accomplissement des promesses ; après quoi, si elles n'étaient pas réalisées, Charles devait aller, à pied, se

<sup>1</sup> Qui super negotiis nihil facere potuerunt. Jordan. M. S. Vatic. apud Rayn. 18.

constituer prisonnier de l'Aragonais. En attendant, le prince délivré dut donner en ôtage à Alphonse ses trois fils, Louis, Robert et Jean, plus soixante Provençaux<sup>1</sup>. Aussitôt que Charles eut fait connaître à Nicolas, dans l'entrevue qu'ils eurent à Rieti, les conventions auxquelles il avait acheté sa liberté, il en fut vivement réprimandé. Le Pape les déclara injustes, comme ayant été arrêtées sans son consentement et violant les droits de l'Église sur la Sicile<sup>2</sup>. Il résultait de cette décision que Charles devait se remettre aux mains d'Alphonse ; mais, Nicolas le tira d'embaras, en le dégageant de son serment, par cette raison que Charles n'avait pu s'obliger à céder le royaume de Sicile, qui n'était pas à lui, mais à l'Église ; et que, fait prisonnier dans une guerre injuste<sup>3</sup>, il n'était nullement tenu à reprendre ses fers. Afin de donner à ses paroles la sanction du fait, le pontife couronna solennellement Charles, roi de Sicile. Toutefois, Charles ne sentait pas sa conscience parfaitement tranquille. Les conditions auxquelles il avait souscrit, ne se trouvant pas remplies au bout des trois ans, il profita du moment où

<sup>1</sup> Rymer, T. 2, p. 342.

<sup>2</sup> Vill. lib. 7, cap. 130.

<sup>3</sup> Il avait exposé ces raisons dans la lettre « Si graves » adressée à Alphonse, le 15 mars 1288. Rayn. *ibid.*

l'Aragon était enveloppé, d'un côté, par Jacques de Majorque, de l'autre, par Sanche de Castille, et où tous les esprits étaient préoccupés de la guerre, pour se présenter aux frontières du royaume, entre le col de Pannisars et celui de Jonquières, et s'offrir (on ne sait à qui), en qualité de prisonnier d'Alphonse. Personne ne le voulut accepter, parce que personne ne comprenait rien à cette offre. Alors, un notaire dressa un acte public constatant que Charles était venu, avec une suite peu nombreuse, et désarmé, aux frontières de l'Aragon, et qu'Alphonse n'avait point paru pour recevoir son prisonnier et lui rendre les ôtages<sup>1</sup> ; en un mot, c'était la reproduction de la comédie que le père d'Alphonse avait probablement jouée au père de Charles, dans le fameux duel de Bordeaux. Ainsi, grâce à l'absolution papale et à son astuce, Charles devint de débiteur créancier, et se regarda comme légitimement autorisé à entrer en guerre avec l'Aragonais. Mais ce dernier, qui était victorieux, menaçait la France ; ce qui obligea Philippe à suspendre, comme l'en priait Charles, les hostilités contre l'Aragon, et à garder, jusqu'au premier novembre de l'année suivante, une trêve pendant laquelle on pourrait négocier une paix défini-

<sup>1</sup> Rymer, T. 2, p. 455.

tive, dans une assemblée réunie à Tarascon, et avec la médiation des envoyés du Pape et d'Edouard<sup>1</sup>.

(1291). Les choses en étaient là quand Cajétan et Gérard de Parme arrivèrent à Tarascon pour conclure la paix. La réunion fut nombreuse; il s'y trouva jusqu'à douze ambassadeurs d'Aragon; car on avait voulu que le clergé, les barons, les nobles et les bourgeois y fussent représentés. Charles II y assistait en personne; Edouard y avait quatre ambassadeurs avec le titre de médiateurs; Philippe n'y envoya personne. Tous souhaitaient la paix, mais il était difficile d'en arrêter les bases, parce que les conditions exigées par Rome et qui avaient fait rejeter le traité d'Oléron, étaient trop onéreuses pour Alphonse, et qu'en supposant qu'il les acceptât, restait toujours un grand obstacle: le mécontentement de Valois, privé de ses droits sur l'Aragon. Il fallait donc adoucir les regrets de ceux qui perdaient, en leur offrant une compensation. Cette œuvre fut tout entière celle des légats et surtout de Cajétan, qui, durant son pontificat, montra tant d'équité dans les affaires de ce genre, soumises à son arbitrage. On convint qu'Alphonse, renonçant complètement à la Sicile, refuserait tout secours à Jacques, son frère,

<sup>1</sup> Mariana, xiv, 43-633.

qui l'occupait, et rappellerait les soldats aragonais et catalans qui se trouvaient dans cette île; qu'il se croiserait pour la Palestine; qu'il payerait chaque année, trente onces d'or à l'Église, tribut auquel Jacques, son bisaïeul, s'était obligé; qu'il conserverait, du reste, son droit de souveraineté plein et entier sur l'Aragon; qu'il serait dispensé, au moins pendant quelque temps, de restituer les îles Baléares au roi de Majorque; qu'il rentrerait dans les bonnes grâces de l'Église, et recevrait le pardon de ses fautes passées; qu'il remettrait à Charles les enfants de ce prince, et les barons provençaux retenus en ôtage; qu'il abandonnerait aussi la Sicile à la conquête du roi de Naples; mais, qu'en retour, Charles céderait au comte de Valois les provinces d'Anjou et du Maine, pour le dédommager de la perte de ses droits sur l'Aragon, et qu'il lui donnerait en mariage sa fille Marguerite. Les conventions furent arrêtées, le 19 février 1291, à la grande satisfaction des parties<sup>1</sup>. Mais l'espoir de la paix qu'on avait conçu ne se réalisa pas. Alphonse mourut, jeune encore, au mois de juin de cette année<sup>2</sup>, et Philippe ne voulut pas ratifier le traité.

<sup>1</sup> Rymer, tom. 2, p. 501 — Surit. ann. L. 4, C. 420. — Bart. neoc. de C. 94. S. R. I. T. 43.

<sup>2</sup> Mariana, L. 14, C. 44.

Nous ne voyons pas que Cajétan de retour de sa mission en France ait été employé dans quelque autre affaire particulière ; mais les grandes et nombreuses adversités qui éprouvaient alors l'Eglise ne permettent pas de supposer qu'il restât inactif à la cour pontificale. Il était probablement encore en chemin pour revenir d'Espagne, quand, au mois de mai, toute domination chrétienne finit en Terre-Sainte par la chute de Ptolémaïs. Soixante mille chrétiens périssant dans ses murs par le fer, le feu et les eaux de la mer, proclamaient douloureusement que la foi naïve des chrétiens qui avait si noblement remué les cœurs au concile de Clermont, mourait dans les cœurs des princes et dans le sein des peuples. Urbain II avait ouvert la grande période des croisades, Nicolas IV la ferma. Bien différent du premier qui avait légué à ses successeurs sur le siège papal le plus consolant avenir, le second ne leur laissa en héritage que la douleur : de vaines et fugitives espérances ne purent l'adoucir ; elles furent bonnes tout au plus à enfanter quelques efforts impuissants, mais les vœux de la papauté ne furent jamais remplis. Nicolas traîna encore une année de vie dans le chagrin, tantôt provoquant des conciles provinciaux pour réparer les désastres de la Terre-Sainte, pour exhorter les princes à se croi-

ser, pour attirer les rois d'Arménie à la foi et à la conquête de la Palestine ; tantôt lançant des anathèmes sur la Sicile, laquelle s'obstinait à créer roi Frédéric, fils de Jacques, et dont le père s'en était allé régner en Aragon.

Quand Nicolas fut descendu dans la tombe, le pontificat romain resta dans de tristes et difficiles conditions entre les mains de douze cardinaux : Cajétan en faisait partie. Six étaient Romains, quatre appartenaient à d'autres parties de l'Italie, et deux à la France. Le cardinal Latino d'Ostie l'emportait sur tous par la piété, Cajétan par la sagesse et la science, Jacques Colonne et Matthieu Rosso des Ursins rivalisaient de puissance. Les obsèques du pape défunt étant terminées, ils se renfermèrent en conclave dans le palais construit par les soins de Nicolas IV, près de Sainte-Marie-Majeure. Conclave mémorable ! Après les prières accoutumées, le cardinal d'Ostie les exhorta à la concorde ; Stefaneschi, qui plus tard devint cardinal sous le titre de saint Georges « in Velabro » nous a transmis en vers les paroles du pieux Latino. Arrivant aux malheurs innombrables que la ruine des intérêts chrétiens en Syrie et l'usurpation de la Sicile avaient entraînés et qu'il s'agissait de réparer, il termina par cette pensée toute

romaine<sup>1</sup>. « Nous qui donnons les royaumes, nous sommes troublés de toutes parts. » A peine les douze cardinaux furent-ils réunis en conseil, qu'une grande division se manifesta parmi eux. Si les esprits flottaient, les corps n'étaient pas plus tranquilles. Ils changèrent d'habitation et allèrent s'établir dans le palais d'Honorius IV, à Sainte-Sabine, puis à Sainte-Marie-de-la-Minerve. Des Ursins et Colonne se combattaient et chacun entraînait après soi une partie des votants. Celui-là voulait un pape ami de Charles II; celui-ci n'en voulait pas<sup>2</sup>. Nous ne savons de quel côté s'était rangé Cajétan; il est certain qu'il ne fut ni auteur ni instigateur de discorde, puisqu'au témoignage de Platina<sup>3</sup>, il pressait, au contraire, assez rudement, les dissidents d'en finir par la création d'un nouveau pontife. Mais, si l'on en juge par l'amitié qui l'unissait alors à Colonne, par l'entremise duquel il devint pape, on peut affirmer qu'il avait embrassé son parti.

Ce conclave errant durait déjà depuis quatre mois, sans qu'il en fût rien sorti. Cependant l'été

<sup>1</sup> Jacob. S. Georg. Vit. s. Coelest. L. 4. X. C.S. R. I.T. 3, p. 620. « Et nobis qui regna damus, nos undique turbant.

<sup>2</sup> Gio. Vill. L. 7, C. 150.

<sup>3</sup> Vies des Souverains Pontifs.

s'avancait, les chaleurs étaient accablantes; plusieurs membres du sacré Collège tombèrent malades; l'un d'eux, qui était français, le cardinal Chollet, mourut, le 2 août, et diminua le nombre des électeurs; effrayés, ceux-ci levant leurs stériles séances, se séparèrent. Gérard de Parme, Matthieu d'Acquasparta, le Français Hugues de Sainte-Sabine, Pierre de Saint-Marc, se réunirent à Riéti. Matthieu et Napoléon des Ursins, Jacques et Pierre Colonne, l'évêque d'Ostie et celui de Tusculum, restèrent à Rome; Benoît Cajétan se retira seul à Anagni. Il était miné par une longue et opiniâtre maladie qui semblait devoir bientôt lui causer la mort<sup>1</sup>. Au mois d'octobre, ils se rassemblèrent de nouveau à Sainte-Marie-de-la-Minerve, où ils s'entendirent moins que jamais.

(1293) L'année 1292 finissait et il n'y avait pas de pape. Cependant, les rivalités patriciennes que Jacques Colonne et Matthieu des Ursins exerçaient dans le conclave, et qui seules étaient cause de l'entêtement avec lequel chacun d'eux soutenait son propre avis relativement au futur pape, se produisirent aussi d'une manière déplorable au dehors à l'occasion de l'élection du nouveau sénateur. Cette

<sup>1</sup> Jacob. S. Georgii in præf.

charge étant vacante, les Ursins et les Colonne y prétendirent chacun pour leur maison et divisèrent le peuple de Rome en deux partis opposés, qui, pendant six mois, s'entre déchirèrent avec fureur et souillèrent la ville de sang et de rapines. On dut, à la fin, en venir à composition, en nommant deux sénateurs pris dans les deux familles. L'orgueil de ces fiers patriciens causait les troubles extérieurs et la division des cardinaux, qui, selon la remarque de saint Antonin<sup>1</sup>, semblaient, dans cette élection, s'occuper beaucoup plus d'eux que de Jésus-Christ.

L'été revenu, on se sépara encore : les cardinaux romains s'en allèrent à Riéti avec Matthieu d'Acquasparta et Gérard ; trois autres demeurèrent à Rome. Cajétan se retira seul à Viterbe. Cet isolement de Cajétan nous prouve clairement qu'ayant horreur des délais scandaleux qui prolongeaient le veuvage et les périls de l'Eglise, il se tenait à l'écart des viles et laborieuses luttes des partis. Une menace de schisme les réunit soudainement à Pérouse. Les deux Colonne et Jean, évêque de Tusculum, prétendirent qu'ils pouvaient seuls, comme habitant Rome, élire un pape, et signifièrent aux absents d'avoir à se hâter et à venir s'ils voulaient prendre part à

<sup>1</sup> P. 3, tit. 20, C. 7.

l'élection. Tous se mirent en mouvement ; on s'assembla à Pérouse, mais on y apporta le même esprit. Saisi alors d'une noble indignation, Cajétan adressa à ces hommes endurcis de sanglants mais justes reproches, qui durent souverainement leur déplaire.

L'hiver touchait à sa fin, quand Charles-le-Boiteux, revenant de France, arriva à Pérouse, où il rencontra son fils, Charles-Martel, roi titulaire de Hongrie. Les cardinaux lui rendirent des honneurs excessifs : Pierre Colonne sortit de la ville avec une suite nombreuse pour aller au devant de lui ; les autres le reçurent à la porte de l'église et le firent asseoir ensuite au milieu d'eux dans le conclave. Non contents de ces égards, ils donnèrent la première place à Charles de Naples et la seconde à Charles-Martel, faisant asseoir le père entre les deux premiers cardinaux évêques et le fils entre les deux premiers cardinaux diacres. Séance inconvenante et pleine de dangers. Les éléments de discorde n'étaient pas en assez grand nombre au milieu d'eux, il leur fallait encore les accroître et demander des entraves aux rois. Charles harangua les cardinaux, pour les exhorter à une prompté élection. Le cardinal Latino répondit au nom du sacré Collège. Cajétan considérait ce douloureux spectacle le cœur navré et avec un profond mécon-